

L'actu du jour

Les plaques gardent leur numéro !

Le gouvernement est revenu sur sa décision : l'inscription du département sur les plaques d'immatriculation reste obligatoire.



Les membres de l'association "Jamais sans mon département" ont gagné ! Finalement, l'indication du numéro du département sur les plaques d'immatriculation reste obligatoire. 230 **parlementaires** s'étaient réunis dans un collectif pour protester contre le projet du gouvernement de supprimer ce numéro. Ce projet était censé simplifier les démarches administratives.

À partir du 1er janvier 2009, chaque propriétaire d'une voiture aura un numéro d'immatriculation à vie. Ce numéro devra donc obligatoirement comporter un numéro de département que le propriétaire choisira.

Par exemple, un Chti qui vivrait dans le sud de la France pourrait décider de garder le numéro du Nord-pas-de-Calais (59) sur sa plaque pour qu'on le reconnaisse.

Parlementaires : on désigne sous ce nom l'ensemble des hommes politiques qui votent les lois. On distingue les députés, siégeant à l'Assemblée Nationale, et les Sénateurs, qui siègent au Palais Bourbon.

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)